

APPEL A PROJETS (AAP)

« Outils d'animation innovants pour l'ECSI » 2025

La Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec le collectif régional d'associations d'**Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)** propose pour la période 2023 – 2028, une nouvelle politique et de nouveaux outils visant à ancrer et développer encore davantage l'ECSI au niveau des territoires.

Cette démarche doit permettre de sensibiliser un nombre croissant de citoyen.ne.s néo-aquitain.e.s aux enjeux actuels mondiaux (**dimension internationale**) autour des transitions écologiques, sociales et économiques nécessaires pour un monde plus juste, solidaire et durable.

ECSI : De quoi parle-t-on ?

L'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015¹.

L'ECSI joue un rôle déterminant en sensibilisant les publics par des outils d'animation pédagogique, en permettant à chacun de comprendre les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde ; de prendre conscience de l'importance d'une démarche citoyenne ayant pour but de favoriser une solidarité entre les territoires, les générations, les groupes sociaux et d'agir pour la construction d'un monde solidaire.

L'ECSI englobe les notions de :

- **Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)** qui a pour but de promouvoir le respect des valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie, de la non-discrimination et de la diversité ;
- **Education en vue du développement durable (EDD)** qui vise à donner aux citoyen.ne.s les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures.

Toutes ces notions partagent une vision, des objectifs et des moyens d'action communs. En effet, elles visent à donner aux citoyen.ne.s de tous âges les moyens de contribuer activement à la création d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, inclusif et durable en s'appuyant sur une démarche d'information, de sensibilisation, d'éducation des « apprenants » pour leur donner l'envie et les moyens d'agir au quotidien au niveau local.

Elles contribuent toutes également à l'atteinte de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, à la mise œuvre de la **feuille de route Néo Terra**², notamment de son ambition n°2 « Ancrer les solidarités au cœur des transitions »³.

¹ Site internet des Nations Unies, « 17 objectifs pour sauver le monde » : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

² Site internet Néo Terra : <https://www.neo-terra.fr/>

³ Site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine, « Néo Terra, la stratégie régionale pour les transitions » : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/les-demarches-de-linstitution/neo-terra-la-strategie-regionale-pour-les-transitions#titre_h2_10205

Objectifs de l'Appel à projets

L'Appel à projets « Outils d'animation innovants en ECSI » vise à :

- Favoriser et soutenir la conception / production d'outils d'animation innovants en matière d'ECSI
- Accompagner leur diffusion sur le territoire régional et leur appropriation / utilisation par les acteurs néo-aquitains

Ce dispositif vient en complémentarité avec l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI »⁴, dont l'objectif est de créer un réseau néo-aquitain de structures ressources en ECSI. Les 8 structures retenues sont référentes en ECSI et ont pour mission de répondre aux questions des Néo-Aquitains et de les sensibiliser aux enjeux actuels mondiaux sociétaux et environnementaux.

Les structures lauréates de cet AAP seront donc **mises en réseau avec celles de l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI » et accompagnées par la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien du RADSI Nouvelle-Aquitaine**, tête de réseau associative régionale sur l'ECSI, en particulier sur la diffusion de leurs outils sur le territoire régional.

Modalités de candidature

Qui peut répondre à l'AAP ?

Pour être **ELIGIBLE**, il faut :

- Être une **structure publique ou privée** (associations, fondations, entreprises, coopératives, syndicats, ordres professionnels, collectivités locales, collège, lycée, ...)
- Avoir **au moins 2 ans d'ancienneté** au moment du dépôt du dossier ;
- Avoir son **siège social en Nouvelle-Aquitaine**. Les représentations locales d'organisations nationales peuvent soumissionner à condition qu'elles disposent de leur propre numéro SIRET en tant qu'établissement secondaire. Il doit être démontré qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet et qu'elles jouent un rôle actif dans le projet.
-

Qu'est-ce qu'un outil d'animation innovant pour l'ECSI et quels types de projets seront soutenus ?

Les projets soumis devront proposer **des outils d'animation « innovants » répondant à de nouveaux besoins en matière d'information et de sensibilisation des citoyen.ne.s sur les sujets liés à l'ECSI**. Sans être exhaustif, il peut s'agir de :

- Thématiques nouvelles ou émergentes ;
- Publics nouveaux et peu touchés par l'ECSI
- Renouvellement de méthodes pédagogiques d'animation et/ou d'adaptation d'outils d'ECSI existants
- Tester et développer des nouveaux supports (supports numériques, audios, vidéos, ...) ;

Ces outils d'animation devront être constitués **d'éléments concrets et livrables** et **présenter une approche pédagogique/éducative** (au sens de l'éducation populaire). Ainsi, au-delà du matériel

⁴ Site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine, « Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationales » : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/europe-et-international/citoyennete-et-solidarite-internationales>

nécessaire aux animations, **des supports pédagogiques** (livrets d'animation, guide montage et d'utilisation etc.) **devront être prévus et réalisés** pour permettre une diffusion et une utilisation large de ces outils par la suite. Sans être forcément de niveau professionnel, les outils proposés devront être néanmoins d'une certaine qualité en vue leur diffusion et leur utilisation ultérieures.

Les projets soumis devront proposer :

- Une **phase d'animation auprès d'un public** pour permettre une première expérimentation et pour s'assurer de la transférabilité des outils ;
- Si possible, une **phase de capitalisation** pour faciliter le partage et l'appropriation de ces outils par d'autres acteurs.

Dans le cadre de l'animation régionale du réseau des structures ressources en ECSI par la Région Nouvelle-Aquitaine et le RADSI, des temps de formation à ces outils pourront être proposés à d'autres acteurs afin de faciliter leur diffusion à l'échelle régionale.

Modalités d'attribution de la subvention :

La **durée des projets** (de la conception jusqu'à la capitalisation) **pourra aller de 12 à 36 mois**.

La subvention régionale pourra être de **10 000 € maximum** et sera **modulée en fonction de la qualité et de la dimension du projet**.

Dans tous les cas, **le financement régional ne pourra pas excéder 50% du budget prévisionnel du projet**.

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier par le Service International de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Toutes les dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet sont éligibles. Les contributions en nature (bénévolat, prêts de salles, de matériels, ...) sont autorisées et plafonnées à 20 % maximum du budget global prévisionnel.

Quand et comment déposer sa candidature ?

Les dossiers de candidature peuvent être déposés au fil de l'eau jusqu'au 15 septembre 2025 au plus tard sur la Plateforme « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA) » via un formulaire en ligne à compléter : <https://mes-demarches-int.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/externe/creationDossier.do?codeDispositif=COOP01-01>

En plus du formulaire, les pièces suivantes devront être déposées sur la Plateforme MDNA :

- La **fiche-projet complémentaire** ;
- Un **RIB récent au nom et à l'adresse de la structure soumissionnaire**.

Les associations loi 1901 devront également fournir :

- Les statuts de l'organisme
- La composition du Bureau et du Conseil d'Administration
- L'extrait du Journal Officiel publiant la création de la structure
- Le budget prévisionnel de l'organisme pour l'année en cours
- Les comptes du dernier exercice

Modalités d'analyse et de sélection

Les candidatures seront instruites par le service International de la Région Nouvelle-Aquitaine qui vérifiera **l'éligibilité des dossiers** de candidature envoyés et **analysera leur qualité au regard des critères** suivant :

Concernant le projet :

- Le niveau de clarté et consistance des objectifs et du mode opératoire
- Le niveau du caractère innovant et/ou pertinent des outils proposés
- Le niveau d'identification des publics-cibles pour les outils proposés
- Le niveau d'implication des publics-cibles potentiels dans la conception et la réalisation du projet
- Le niveau de transférabilité et de réappropriation des outils proposés par d'autres acteurs à la suite du projet
- La présence ou non d'une dynamique collective autour du projet
- L'établissement de partenariats avec d'autres structures, et si oui, lesquelles ?
- L'implication éventuelle de partenaires internationaux et/ou nationaux (d'autres régions françaises)

Concernant la structure :

- Le niveau d'expérience en ECSI à la fois en création d'outils d'animation et animations face à face public
- Les compétences internes et externes en ECSI
- La capacité financière à mener le projet

A la suite de cette période d'instruction, et dans la limite des crédits disponibles pour ce dispositif, les projets ayant reçu un avis favorable seront présentés au vote de la Commission Permanente du Conseil régional, qui délibérera sur le choix définitif.

La notification de l'accord ou du refus de l'aide par la Région sera donnée au porteur de projet par courrier, dans un délai de 1 mois après la date de la Commission permanente.

Engagements des bénéficiaires

Toute modification intervenant au cours du projet, qu'elle soit d'ordre technique, financier ou administratif, doit impérativement être communiquée à la Région.

Les bénéficiaires s'engagent à accepter tout contrôle que la Région Nouvelle-Aquitaine jugerait utile de réaliser ou de faire réaliser.

Les bénéficiaires doivent faire état de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment en apposant le logo de la Région sur leurs outils de communication. Le logo est disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/charte-graphique>.

Contrat d'engagement républicain



Le bénéficiaire s'engage à respecter la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 - disposant du contrat d'engagement républicain de respect des lois de la République, de la liberté de conscience, de la liberté des membres de l'association, de l'égalité de de la non-discrimination, de la fraternité et de la prévention de la violence, de la dignité de la personne humaine et des symboles de la République.

Eco-socio-conditionnalités

Pour les aides inférieures ou égales à 150 000 euros⁵, une charte d'engagement doit être signée par le bénéficiaire qui doit clairement énoncer ce qui va permettre, dans son projet et dans ses activités en général, de participer à l'effort collectif en termes environnemental, social et sociétal.

Pour les aides supérieures à 150 000 euros⁶, le bénéficiaire doit s'engager à coconstruire, avec la Région, un plan de transition dotés d'objectifs mesurables sur 4 critères précis : la transition climatique, l'égalité professionnelle femmes-hommes et deux critères choisis d'un commun accord parmi 3 axes forts de la feuille de route Néo Terra : le respect des ressources naturelles, la transition pour tous, l'écoresponsabilité et la décarbonation.

Contact pour toute information complémentaire

Jessica LOUSTALOT-SAGNA, Chargée de mission Solidarité Internationale

Région Nouvelle-Aquitaine – Direction de la Coopération – Service International

Tél : 05 57 57 01 62

Courriel : jessica.loustalot-sagna@nouvelle-aquitaine.fr

Adresse générique : projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr

⁵ Cumulés sur l'année civile

⁶ Idem